

**Délibération portant approbation du calendrier de  
l'année universitaire 2021 - 2022**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Sur proposition de la Directrice.

Le conseil d'administration réuni le 28 juin 2021 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve le calendrier de l'année universitaire 2021 - 2022**, annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 27  
Quorum de présence : 14  
Votes exprimés : 26  
Pour : 26  
Contre : /  
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.  
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 28 juin 2021

Le président du Conseil d'Administration

M. Jean-François BALAUDÉ



La directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL



**Délibération fixant le calendrier de l'année universitaire  
2021-2022**

Il est proposé au vote du Conseil d'administration du 28 juin 2021 :

La rentrée universitaire est fixée au lundi 13 septembre 2021.

La fin de l'année universitaire est fixée au 30 septembre 2022.

**Délibération approuvée par le Conseil d'administration du 28 juin 2021**